

Continue



Ouverture chasse calvados 2024 2025

L'ouverture de la chasse dans le Calvados est un moment très attendu par les amateurs de chasse et les passionnés de la nature dans cette magnifique région de Normandie. Chaque année, cette période marque le début d’une saison de chasse riche en traditions et en émotions. Les chasseurs se préparent à explorer les paysages diversifiés du Calvados, allant des forêts verdoyantes aux vallées pittoresques, à la recherche de gibier varié. C’est également une occasion de renouer avec la convivialité et le partage, alors que les chasseurs se retrouvent pour célébrer leur passion commune pour la nature et la faune locale. L’ouverture de la chasse dans le Calvados incarne ainsi la préservation de la tradition cynégétique et la valorisation du patrimoine naturel de la région.
DATES OUVERTURE/FERMETURE DE LA CHASSE
15 septembre 2024 au 28 février 2025
DATES DE CHASSE : SANGLIER
Date d’ouverture de la chasse au sanglier : 01 juin 2024
Date de fermeture de la chasse au sanglier : 31 mai 2025
DATES DE CHASSE : biche
Date d’ouverture de la chasse au biche : 01 novembre 2024
Date de fermeture de la chasse au biche : 28 février 2025
DATES DE CHASSE : CERF
Date d’ouverture de la chasse au cerf : 01 septembre 2024
Date de fermeture de la chasse au cerf : 28 février 2025
DATES DE CHASSE : FAISAN (Mâle)
Date d’ouverture au faisan : 15 septembre 2024
Date de fermeture au faisan : 12 janvier 2025
DATES DE CHASSE : PERDRIX Grises
Date d’ouverture au perdrix grises : 15 septembre 2024
Date de fermeture au perdrix grises : 24 novembre 2024
Sanglier, cerf, chevreuils, lièvres, lapins, pigeons, canards...retrouvez toutes les dates d’ouverture et de fermeture de la chasse de l’ensemble des espèces chassables du Calvados sur ce communiqué préfectoral : téléchargez le fichier PDF.
Découvrez également les dates de chasse de l’Eure L’arrêté préfectoral d’ouverture et de clôture de la campagne de chasse 2024-2025 a été signé le 19 juillet 2024
Vous pouvez consulter les documents relatifs à l’arrêté préfectoral du 19 juillet 2024 d’ouverture et de clôture de la campagne de chasse 2024-2025 dans le Calvados en cliquant sur les liens suivants : Télécharger Synthèse des observations du public PDF - 0,33 Mb - 04/02/2025
2 - Vous souhaitez déposer une demande de chasse au sanglier en mars 2025 72-1. Chasse à l'affût ou à l'approche en mars 2025
 Votre DEMANDE D'AUTORISATION doit être déposée UNIQUEMENT par procédure dématérialisée par l'intermédiaire du lien suivant : en cliquant directement sur le lien suivant : lien Votre COMPTE RENDU DE RESULTAT doit obligatoirement être transmis à la DDTM 14 au plus tard le 5 avril 2025
UNIQUEMENT par procédure dématérialisée par l'intermédiaire du lien suivant : en cliquant directement sur le lien suivant : lienRAPPEL
.L'absence de compte rendu, y compris lorsque la chasse ainsi autorisée n'a pas donné lieu à prélèvement, peut justifier, outre des sanctions administratives, le refus d'une nouvelle demande d'autorisation pour une prochaine saison cynégétique.2-2. Chasse en battue en mars 2025
 Votre DÉCLARATION PRÉALABLE doit être déposée UNIQUEMENT par procédure dématérialisée par l'intermédiaire du lien suivant : en cliquant directement sur le lien suivant
lien La déclaration de battue suffit à elle seule pour pouvoir chasser. Elle n'est pas soumise à une autorisation préfectorale, ni à un accusé de réception de la DDTM 14.
 Votre COMPTE RENDU DE RESULTAT doit obligatoirement être transmis à la DDTM 14 dans un délai maximal de 5 jours suivant la battue
UNIQUEMENT par procédure dématérialisée par l'intermédiaire du lien suivant : en cliquant directement sur le lien suivant : lienRAPPEL
.L'absence de compte rendu, y compris lorsque la chasse n'a pas donné lieu à prélèvement peut justifier de sanctions administratives.3 - Vous souhaitez déposer une demande de chasse au sanglier en avril et mai 2025 ?
Du 1er avril 2025 au 31 mai 2025, la chasse du sanglier peut être pratiquée uniquement à l'affût ou à l'approche pour la protection EXCLUSIVE des semis.
 Votre DEMANDE D'AUTORISATION doit être déposée UNIQUEMENT par procédure dématérialisée par l'intermédiaire du lien suivant : en cliquant directement sur le lien suivant : lien Votre COMPTE RENDU DE RESULTAT doit obligatoirement être transmis à la DDTM 14 au plus tard le 1er juillet 2025
UNIQUEMENT par procédure dématérialisée par l'intermédiaire du lien suivant : OU en cliquant directement sur le lien suivant : lienRAPPEL
.L'absence de compte rendu, y compris lorsque la chasse ainsi autorisée n'a pas donné lieu à prélèvement, peut justifier, outre des sanctions administratives, le refus d'une nouvelle demande d'autorisation pour une prochaine saison cynégétique.
20 Minutes avec agencesPublié le 13/09/2024 à 18h27
**Comme chaque année, les dates d’ouverture de la chasse sont fixées par des arrêtés préfectoraux, conformément au Code de l’environnement.Voici les dates d’ouverture de la chasse pour la saison 2024-2025 :Ain (01) : 8 septembre 2024Aisne (02) : 15 septembre 2024Allier (03) : 15 septembre 2024Alpes-de-Haute-Provence (04) : 8 septembre 2024Hautes-Alpes (05) : 8 septembre 2024Alpes-Maritimes (06) : 8 septembre 2024Ardèche (07) : 8 septembre 2024Ardennes (08) : 15 septembre 2024Ariège (09) : 8 septembre 2024 (zone de plaine) - 15 septembre 2024 (zone de montagne)Aube (10) : 15 septembre 2024Aude (11) : 8 septembre 2024Aveyron (12) : 8 septembre 2024Bouches-du-Rhône (13) : 8 septembre 2024Calvados (14) : 15 septembre 2024Cantal (15) : 8 septembre 2024Charente (16) : 8 septembre 2024Charente-Maritime (17) : 8 septembre 2024 (sauf Ile-d'Als) - 15 septembre 2024 (uniquement Ile-d'Als)Cher (18) : 22 septembre 2024Corrèze (19) : 8 septembre 2024Corse-du-Sud (20) : 1er septembre 2024Haute-Corse (2B) : 1er septembre 2024Côte-d'Or : 15 septembre 2024Côtes-d'Armor (22) : 15 septembre 2024Creuse (23) : 8 septembre 2024Dordogne (24) : 8 septembre 2024Doubs (25) : 8 septembre 2024Drôme (26) : 8 septembre 2024Eure (27) : 15 septembre 2024Eure-et-Loir (28) : 15 septembre 2024Finistère (29) : 15 septembre 2024Gard (30) : 8 septembre 2024Haute-Garonne (31) : 8 septembre 2024Gers (32) : 8 septembre 2024Gironde (33) : 8 septembre 2024Hérault (34) : 8 septembre 2024Ile-et-Vilaine (35) : 15 septembre 2024Indre (36) : 22 septembre 2024 Indre-et-Loire (37) : 22 septembre 2024Isère (38) : 8 septembre 2024Jura (39) : 8 septembre 2024Landes (40) : 8 septembre 2024Loir-et-Cher (41) : 22 septembre 2024Loire (42) : 8 septembre 2024Haute-Loire (43) : 8 septembre 2024Loire-Atlantique (44) : 15 septembre 2024 Loiret (45) : 15 septembre 2024 Lot (46) : 8 septembre 2024Lot-et-Garonne (47) : 8 septembre 2024Lozère (48) : 8 septembre 2024Maine-et-Loire (49) : 15 septembre 2024 Manche (50) : 22 septembre 2024Marne (51) : 15 septembre 2024Haute-Marne (52) : 15 septembre 2024Mayenne (53) : 15 septembre 2024Meurthe-et-Moselle (54) : 15 septembre 2024Meuse (55) : 15 septembre 2024Morbihan (56) : 15 septembre 2024Moselle (57) : 23 août 2024Nièvre (58) : 15 septembre 2024Nord (59) : 15 septembre 2024Oise (60) : 15 septembre 2024Orne (61) : 22 septembre 2024Pas-de-Calais (62) : 15 septembre 2024Puy-de-Dôme (63) : 8 septembre 2024Pyrénées-Atlantiques (64) : 8 septembre 2024Hautes-Pyrénées (65) : 8 septembre 2024Pyrénées-Orientales (66) : 8 septembre 2024Bas-Rhin (67) : 23 août 2024Haut-Rhin (68) : 23 août 2024Rhône (69) : 8 septembre 2024Haute-Saône (70) : 8 septembre 2024Saône-et-Loire (71) : 15 septembre 2024Sarthe (72) : 29 septembre 2024Savoie (73) : 8 septembre 2024Haute-Savoie (74) : 8 septembre 2024Paris (75) : (/)Seine-Maritime (76) : 15 septembre 2024Seine-et-Marne (77) : 15 septembre 2024Yvelines (78) : 15 septembre 2024Deux-Sèvres (79) : 8 septembre 2024 (sauf Niort) - 22 septembre 2024 (uniquement Niort)Somme (80) : 15 septembre 2024Tarn (81) : 8 septembre 2024Tarn-et-Garonne (82) : 8 septembre 2024Var (83) : 8 septembre 2024Vaucluse (84) : 8 septembre 2024Vendée (85) : 15 septembre 2024Vienne (86) : 8 septembre 2024Haute-Vienne (87) : 8 septembre 2024Vosges (88) : 15 septembre 2024Yonne (89) : 15 septembre 2024Territoire de Belfort (90) : 8 septembre 2024Essonne (91) : 15 septembre 2024 Hauts-de-Seine (92) : 15 septembre 2024 Seine-Saint-Denis (93) : 15 septembre 2024 Val-d'Oise (95) : 15 septembre 2024 Guadeloupe (971) : 27 juillet 2024Martinique (972) : 27 juillet 2024La Réunion (974) : 1er janvier 2024Saint-Pierre-et-Miquelon (975) : 31 août 2024 (première date de chasse, dates variables selon les espèces)Saint-Martin (978) : 27 juillet 2024Dates de fermeture de la Chasse 2024-2025Comme les dates d’ouverture, les dates de fermeture de la chasse sont fixées par des arrêtés préfectoraux, conformément au Code de l’environnement.Cette année, la date de clôture est fixée au 28 février 2025.Voici les dates de fermeture de la chasse pour la saison 2024-2025 :Ain (01) : 28 février 2025Aisne (02) : 28 février 2025Allier (03) : 28 février 2025Alpes-de-Haute-Provence (04) : 12 janvier 2025Hautes-Alpes (05) : 12 janvier 2025Alpes-Maritimes (06) : 12 janvier 2025Ardèche (07) : 28 février 2025Ardennes (08) : 28 février 2025Ariège (09) : 26 février 2025 (zone de plaine et zone de montagne)Aube (10) : 28 février 2025Aude (11) : 8 septembre 2024Aveyron (12) : 28 février 2025Bouches-du-Rhône (13) : 28 février 2025Calvados (14) : 28 février 2025Cantal (15) : 28 février 2025Charente (16) : 28 février 2025Charente-Maritime (17) : 28 février 2025 Cher (18) : 28 février 2025Corrèze (19) : 28 février 2025Corse-du-Sud (2A) : 28 février 2025Côte-d'Or : 28 février 2025Côtes-d'Armor (22) : 28 février 2025Creuse (23) : 28 février 2025Dordogne (24) : 28 février 2025Doubs (25) : 28 février 2025Drôme (26) : 28 février 2025Eure (27) : 28 février 2025Eure-et-Loir (28) : 28 février 2025Finistère (29) : 28 février 2025Gard (30) : 28 février 2025Haute-Garonne (31) : 28 février 2025Gers (32) : 28 février 2025Gironde (33) : 28 février 2025Hérault (34) : 28 février 2025Ile-et-Vilaine (35) : 28 février 2025 Indre (36) : 28 février 2025Indre-et-Loire (37) : 28 février 2025Isère (38) : 28 février 2025Jura (39) : 28 février 2025Landes (40) : 28 février 2025Loir-et-Cher (41) : 28 février 2025Loire (42) : 28 février 2025Loire-Atlantique (43) : 28 février 2025Loiret (45) : 28 février 2025Lot (46) : 28 février 2025Lot-et-Garonne (47) : 28 février 2025Lozère (48) : 28 février 2025Maine-et-Loire (49) : 28 février 2025Manche (50) : 28 février 2025Marne (51) : 28 février 2025Haute-Marne (52) : 28 février 2025Mayenne (53) : 28 février 2025Meurthe-et-Moselle (54) : 28 février 2025Meuse (55) : 28 février 2025Moselle (57) : 1er février 2025Nièvre (58) : 28 février 2025Nord (59) : 28 février 2025Oise (60) : 28 février 2025Orne (61) : 28 février 2025Pas-de-Calais (62) : 28 février 2025Puy-de-Dôme (63) : 28 février 2025Pyrénées-Atlantiques (64) : 28 février 2025Hautes-Pyrénées (65) : 28 février 2025Pyrénées-Orientales (66) : 28 février 2025Bas-Rhin (67) : 1er février 2025Haut-Rhin (68) : 1er février 2025Rhône (69) : 28 février 2025Haute-Saône (70) : 28 février 2025Saône-et-Loire (71) : 28 février 2025Sarthe (72) : 28 février 2025Savoie (73) : 26 janvier 2025Haute-Savoie (74) : 19 janvier 2025Paris (75) : (/)Seine-Maritime (76) : 28 février 2025Seine-et-Marne (77) : 28 février 2025Yvelines (78) : 28 février 2025Deux-Sèvres (79) : 28 février 2025Somme (80) : 28 février 2025Tarn (81) : 28 février 2025Tarn-et-Garonne (82) : 28 février 2025Var (83) : 28 février 2025Vaucluse (84) : 28 février 2025Vendée (85) : 28 février 2025Vienne (86) : 28 février 2025Haute-Vienne (87) : 28 février 2025Vosges (88) : 28 février 2025Yonne (89) : 28 février 2025Territoire de Belfort (90) : 28 février 2025Essonne (91) : 28 février 2025Hauts-de-Seine (92) : 28 février 2025Seine-Saint-Denis (93) : 28 février 2025Val-de-Marne (94) : 28 février 2025Val-d'Oise (95) : 15 septembre 2024 Guadeloupe (971) : 5 janvier 2025Martinique (972) : 31 janvier 2025La Réunion (974) : 31 décembre 2024Saint-Pierre-et-Miquelon (975) : 31 mars 2005 (dernière date de chasse, dates variables selon les espèces)Saint-Martin (978) : 5 janvier 2025Réglementation de la chasse 2024-2025Quelles sont les conditions pour pouvoir chasser ?La pratique de la chasse est soumis à une réglementation stricte, nécessitant l’obtention d’un permis. Pour l’obtenir, il faut s’inscrire et suivre une formation obligatoire d’une durée d’un à deux jours, dispensée par une Fédération départementale des chasseurs (FDC). L’examen est organisé par l’Office français de la biodiversité. Il faut avoir au moins 15 ans pour passer l’examen et au moins 16 ans pour obtenir le permis de chasse et le droit de chasseur seul Quelles sont les sanctions en cas de non-respect du droit de chasse ?Chasser sans respecter la réglementation peut avoir des conséquences sévères.Les amendes, les retraits de permis, et même la prison sont des sanctions possibles pour les infractions. Les fédérations départementales fournissent des détails sur les peines, basées sur le décret n°2007-533. Pour offrir les meilleures expériences, nous utilisons des technologies telles que les cookies pour stocker et/ou accéder aux informations des appareils. Le fait de consentir à ces technologies nous permettra de traiter des données telles que le comportement de navigation ou les ID uniques sur ce site. Le fait de ne pas consentir ou de retirer son consentement peut avoir un effet négatif sur certaines caractéristiques et fonctions. Fonctionnel Fonctionnel Toujours activé Le stockage ou l'accès technique est strictement nécessaire dans la finalité d'intérêt légitime de permettre l'utilisation d'un service spécifique explicitement demandé par l'abonné ou l'utilisateur, ou dans le seul but d'effectuer la transmission d'une communication sur un réseau de communications électroniques. Préférences Préférences Le stockage ou l'accès technique est nécessaire dans la finalité d'intérêt légitime de stocker des préférences qui ne sont pas demandées par l'abonné ou la personne utilisant le service. Statistiques Statistiques Le stockage ou l'accès technique qui est utilisé exclusivement à des fins statistiques. Le stockage ou l'accès technique qui est utilisé exclusivement dans des finalités statistiques anonymes. En l'absence d'une assignation à comparaître, d'une conformité volontaire de la part de votre fournisseur d'accès à internet ou d'enregistrements supplémentaires provenant d'une tierce partie, les informations stockées ou extraites à cette seule fin ne peuvent généralement pas être utilisées pour vous identifier. Marketing Marketing Le stockage ou l'accès technique est nécessaire pour créer des profils d'utilisateurs afin d'envoyer des publicités, ou pour suivre l'utilisateur sur un site web ou sur plusieurs sites web ayant des finalités marketing similaires. Il y a 94 Fédérations Départementales des Chasseurs : une dans chaque département, à l'exception d'une Fédération interdépartementale pour les départements de Paris, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise (FIGIF) et 4 Fédérations en Outre-Mer : Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon. Afin de connaître les dates de chasse par département, sélectionner le département de votre choix. Sélectionnez un département 01 - Ain 02 - Aisne 03 - Allier 04 - Alpes de Haute Provence 05 - Hautes Alpes 06 - Alpes Maritimes 07 - Ardèche 08 - Ardennes 09 - Ariège 10 - Aube 11 - Aude 12 - Aveyron 13 - Bouches du Rhône 14 - Calvados 15 - Cantal 16 - Charente 17 - Charente Maritime 18 - Cher 19 - Corrèze 21 - Côte d'Or 22 - Côtes d'Armor 23 - Creuse 24 - Dordogne 25 - Doubs 26 - Drôme 27 - Eure 28 - Eure et Loir 29 - Finistère 2A - Corse du Sud 2B - Haute-Corse 30 - Gard 31 - Haute Garonne 32 - Gers 33 - Gironde 34 - Hérault 35 - Ile et Vilaine 36 - Indre 37 - Indre et Loire 38 - Isère 39 - Jura 40 - Landes 41 - Loir et Cher 42 - Loire 43 - Haute Loire 44 - Loire Atlantique 45 - Loiret 46 - Lot 47 - Lot et Garonne 48 - Lozère 49 - Maine et Loire 50 - Manche 51 - Marne 52 - Haute Marne 53 - Mayenne 54 - Meurthe et Moselle 55 - Meuse 56 - Morbihan 57 - Moselle 58 - Nièvre 59 - Nord 60 - Oise 61 - Orne 62 - Pas de Calais 63 - Puy de Dôme 64 - Pyrénées Atlantiques 65 - Hautes Pyrénées 66 - Pyrénées Orientales 67 - Bas Rhin 68 - Haut Rhin 69 - Rhône 70 - Haute Saône 71 - Saône et Loire 72 - Sarthe 73 - Savoie 74 - Haute Savoie 75 - Paris 76 - Seine Maritime 77 - Seine et Marne 78 - Yvelines 79 - Deux Sèvres 80 - Somme 81 - Tarn 82 - Tarn et Garonne 83 - Var 84 - Vaucluse 85 - Vendée 86 - Vienne 87 - Haute Vienne 88 - Vosges 89 - Yonne 90 - Territoire de Belfort 91 - Essonne 92 - Hauts de Seine 93 - Seine Saint Denis 94 - Val de Marne 95 - Val d'Oise 971 - Guadeloupe 972 - Martinique 974 - Réunion 975 - Saint Pierre et Miquelon Outil de recherche Accéder à l'outil de rechercheBesoin d'aide ? Une remarque ? Je donne mon avis sur Services Publics +. L'administration concernée me répondra. Emetteur de l'outil de recherche : Fédération nationale des chasseursVérite le 15 octobre 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) Par Rédaction La Voix Le Bocage Publié le 9 sept. 2024 à 16h30 Vendredi 6 septembre 2024, quelques jours avant l'ouverture de la chasse dans le Calvados fixée au dimanche 15 septembre 2024, à 9h, la société intercommunale de chasse de Saint-Sever a tenue son assemblée générale en présence des 8 membres du bureau et de 11 chasseurs. Le programme - Chasse au lièvre : dimanche 15, lundi 16, dimanche 22, dimanche 29 septembre et dimanche 6 octobre 2024 - Lâchers de faisans : samedi 15, dimanche 29 septembre : dimanches 13 et 27 octobre : dimanches 10 et 24 novembre : dimanche 8 décembre 2024 (140 faisans au total seront relâchés) - Battues aux renards, chevreuils, sangliers : samedi 21 septembre : samedi 5 et dimanche 20 octobre : samedi 2, dimanche 19 et samedi 30 novembre : dimanche 15 décembre 2024 : dimanche 4, samedi 18 et dimanche 26 janvier : samedis 8 et 23 février 2025.Le prix des cartes 2024/2025 reste inchangé par rapport à la saison passée. Il s'élève à 80 € pour les propriétaires : 100 € pour les sociétaires et 150 € pour les actionnaires. Vidéos : en ce moment sur ActuLa composition du bureau reste inchangée. Président : Daniel Lehuby - Trésorier : Edmond Geoffroy - Secrétaire : Aïssa Tiet - Vice-Présidents : Jean-Michel Barro et Gérard Gaillard.La fermeture générale aura lieu le 28 février 2025 au soir.Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à Mon Actu. En Normandie, les territoires de chasse se composent de forêts, de plaines et de zones humides, souvent partagés entre chasseurs et autres usagers. Ce partage de l'espace est souvent conflictuel, voire source de craintes pour les promeneurs ou les propriétaires de chiens. Voici les informations à savoir pour rester en sécurité pendant la saison de la chasse, mais aussi mieux appréhender cette activité. Dates d'ouverture de la chasse en Normandie La saison de chasse en Normandie débute généralement en septembre et se termine en février. Voici les dates d'ouverture pour 2024-2025 : • Seine-Maritime, Eure et Calvados : du 15 septembre 2024 au 28 février 2025 • Orne et Manche : du 22 septembre 2024 au 28 février 2025 Les différents types de chasse En Normandie, plusieurs types de chasse sont pratiqués : • Chasse à tir : Utilisée pour chasser le gibier avec une arme à feu ou un arc, elle se pratique seule ou en groupe, souvent avec des chiens. • Chasse à courre : Cette forme traditionnelle consiste à poursuivre le gibier à cheval, accompagné de chiens. • Chasse en battue : Une équipe de chasseurs encercle une zone tandis que des rabatteurs font sortir le gibier. • Chasse au gibier d'eau : Pratiquée en bordure de zones humides, notamment pour le canard, cette chasse se déroule à l'aube ou au crépuscule. Chaque type de chasse est soumis à des règles strictes pour respecter la faune et assurer la sécurité des participants et du public. En effet, la Fédération des Chasseurs de Normandie est particulièrement active en matière de repeuplement du petit gibier. Dans le Calvados par exemple, "avec 13 665 faisans et 5 415 perdrix réimplantés en 2024, la Fédération poursuit une politique ambitieuse". Sécurité et mesures préventives La sécurité est un enjeu majeur lors de la chasse, surtout en raison des interactions entre chasseurs et autres usagers de la nature. Pour la saison 2023-2024 dans le département du Calvados, l'OFB (Office français de la biodiversité) recense seulement 2 incidents malgré plus de 52 000 coups de feu tirés. Jean Christophe Aloe, le président de la Fédération, rappelle que "les accidents ont baissé en 20 ans, alors que dans le même temps, les coups de carabine ont été multipliés par 3". Parmi les mesures de sécurité : • L'angle des 30 degrés : Respecter cet angle de tir est crucial pour éviter les accidents entre chasseurs. • Signalisation des battues : Des panneaux mobiles sont installés pour informer le public des zones de chasse. Les autorités encouragent également le port de gilets fluorescents par les promeneurs et cyclistes, ainsi que l'utilisation de clochettes pour signaler la présence des chiens. Il existe aussi des harnais fluorescents pour les animaux. Prévention Le nombre d'accidents liés à la chasse est en baisse, avec une réduction de 77% des décès en 20 ans. Cependant, la vigilance reste de mise, notamment en ce qui concerne les tirs vers les habitations et les véhicules. Depuis 2020, les chasseurs doivent suivre une remise à niveau des règles de sécurité. "Près de 4 760 chasseurs ont déjà été formés par département depuis la mise en place de cette formation en octobre 2021", précise la Fédération. En lien avec la biodiversité Enfin, des actions concrètes en faveur de l'environnement sont régulièrement mises en place, comme l'opération "J'Aime La Nature Propre" qui a réuni 1 000 chasseurs en mars 2024 pour une collecte de 83m³ de déchets. Des normes et des règles de chasses ont été données pour respecter la nature et pratiquer la régulation des espèces nuisibles, afin de préserver la biodiversité normande. L'ouverture de la chasse dans le Calvados est un moment très attendu par les amateurs de chasse et les passionnés de la nature dans cette magnifique région de Normandie. Chaque année, cette période marque le début d’une saison de chasse riche en traditions et en émotions. Les chasseurs se préparent à explorer les paysages diversifiés du Calvados, allant des forêts verdoyantes aux vallées pittoresques, à la recherche de gibier varié. C’est également une occasion de renouer avec la convivialité et le partage, alors que les chasseurs se retrouvent pour célébrer leur passion commune pour la nature et la faune locale. L’ouverture de la chasse dans le Calvados incarne ainsi la préservation de la tradition cynégétique et la valorisation du patrimoine naturel de la région.
DATES OUVERTURE/FERMETURE DE LA CHASSE
15 septembre 2024 au 28 février 2025
DATES DE CHASSE : SANGLIER
Date d’ouverture de la chasse au sanglier : 01 juin 2024
Date de fermeture de la chasse au sanglier : 31 mai 2025
DATES DE CHASSE : biche
Date d’ouverture de la chasse au biche : 01 novembre 2024
Date de fermeture de la chasse au biche : 28 février 2025
DATES DE CHASSE : CERF
Date d’ouverture de la chasse au cerf : 01 septembre 2024
Date de fermeture de la chasse au cerf : 28 février 2025
DATES DE CHASSE : FAISAN (Mâle)
Date d’ouverture au faisan : 15 septembre 2024
Date de fermeture au faisan : 12 janvier 2025
DATES DE CHASSE : PERDRIX Grises
Date d’ouverture au perdrix grises : 15 septembre 2024
Date de fermeture au perdrix grises : 24 novembre 2024
Sanglier, cerf, chevreuils, lièvres, lapins, pigeons, canards...retrouvez toutes les dates d’ouverture et de fermeture de la chasse de l’ensemble des espèces chassables du Calvados sur ce communiqué préfectoral : téléchargez le fichier PDF.
Découvrez également les dates de chasse de l’Eure**